

Avis de publicité aux associations pour le renouvellement des administrateurs nommés du CCAS

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE AUX ASSOCIATIONS PARTICIPANTS A DES ACTIONS D'ANIMATION, DE PREVENTION ET DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DANS LA COMMUNE

Monsieur le Maire de la commune d'Aulnoye-Aymeries informe qu'à la suite des élections municipales de 2026, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sera renouvelé.

Le CCAS soutient les habitants de la commune à travers des actions sociales, de prévention et de solidarité, avec l'aide de partenaires publics et associatifs. Il mène aussi des projets pour les seniors et les personnes en situation de handicap. Dans ce cadre, le Maire procédera à la nomination de représentants issus du monde associatif au sein du Conseil d'Administration, conformément aux articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les profils recherchés

Les nominations concerneront des représentants des structures suivantes :

- ✓ Un représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales
- ✓ Un représentant d'associations œuvrant dans l'insertion et la lutte contre les exclusions
- ✓ Un représentant d'associations de personnes âgées et de retraités
- ✓ Un représentant d'associations de personnes en situation de handicap

Au-delà des quatre représentants obligatoires, le maire peut nommer des personnes qualifiées, c'est-à-dire des individus impliqués ou ayant été impliqués dans des actions de prévention ou de développement social, conduites sur la commune (L123-6 CASF)

Modalités de candidature

Les associations concernées peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Chaque association doit transmettre une liste d'au moins trois candidats, sauf impossibilité dûment justifiée.

Conditions pour être candidat

Les personnes proposées doivent :

- ✓ Être mandatées par leur association, dont le siège doit se situer dans le département
- ✓ Participer à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune
- ✓ Ne pas être fournisseurs de biens ou de services du CCAS ni entretenir de relation de prestation avec celui-ci

- ✓ ne pas être membre du conseil municipal

Date limite et modalités d'envoi

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le jeudi 9 avril 2026 :

- ✓ Par courrier recommandé avec accusé de réception à l'attention de Monsieur le Maire
- ✓ Ou déposées directement au CCAS

1 place du Dr Guersant 59620 Aulnoye-Aymeries

Ou envoyées par courriel à : ccas@aulnoye-aymeries.fr

Fait à Aulnoye-Aymeries, le 25 mars 2026

Monsieur Bernard BAUDOUX

Maire et président du CCAS